



# CFBL

Coopérative Forestière Bourgogne Limousin

## Info n° 16

## REAGIR FACE A LA CRISE DU BOIS



La crise n'épargne pas notre filière. En effet, la construction souffre depuis juin 2008 et le marché de l'emballage très lié à l'industrie s'est effondré à partir de septembre de la même année. Le secteur du papier commence à être affecté lui aussi. Or, les principaux débouchés du bois sont liés au bâtiment, à l'emballage et au papier. Après des années de hausse des volumes et des prix, nous voilà entraînés dans un mouvement

inverse. Comment devons-nous réagir ?

### Au niveau de votre coopérative :

Nous cherchons à préserver votre outil, tout en l'adaptant aux contraintes économiques. Les volumes vendus devenant trop faibles, nous avons été contraints de réduire la structure pour baisser les frais fixes : report d'investissement de la plate forme à Bourgneuf (23), rationalisation des coûts de la sous-traitance, suppression de 8 postes (5 techniciens, 2 apprentis techniciens, 1 administratif), blocage des salaires inférieurs à 2.500 € et diminution au-delà, réduction de tous les frais fixes (repas, déplacement, assurances...). A cet égard, il y a lieu de souligner l'importance des sacrifices consentis par notre personnel, et je tiens à l'en remercier.

### Au niveau de votre forêt :

Il est indispensable de continuer le travail en forêt. En effet, même si les cours sont inférieurs à ceux de 2008, ils restent acceptables et ne justifient pas l'arrêt des travaux de sylviculture, des éclaircies, balivages et autres coupes définitives. Or, si par frilosité, nous stoppons toute opération sylvicole, le manque de travail risquerait d'entraîner la disparition du réseau de sous-traitants y compris en transport. C'est pourquoi, le besoin des uns et des autres, à court et long terme, exige que l'activité persiste.

### Au niveau de la filière bois :

Nos clients souffrent et tentent eux aussi de s'adapter à la situation. Afin que leurs efforts ne soient pas vains, ils doivent être en mesure de poursuivre leurs approvisionnements. C'est la raison pour laquelle votre coopérative souhaite les accompagner et continuer à leur vendre les volumes dont ils ont besoin. Comme pour le réseau de sous-traitants, et parce que nous faisons partie d'une filière, notre devoir est de soutenir l'industrie de transformation du bois.

S'il est indéniable que la filière subit cette crise, soyons confiants car elle n'a pas d'aspect structurel et le bois ne cesse de gagner des parts de marché. La forêt est identifiée comme l'une des rares garanties de développement durable et le matériau bois est de plus en plus reconnu pour ses qualités. L'avenir lui appartient !

Cette période particulière doit être l'occasion de resserrer les liens entre nous et de prouver que l'action commune est l'un des meilleurs atouts pour surmonter les difficultés. C'est la raison pour laquelle je vous invite tous à participer aux précieux moments d'échanges que seront **nos assemblées de section en Bourgogne le 2 mars 2009 à Étang sur Arroux et le 3 mars 2009 à Ussel pour le Limousin.**

Le Président,  
Élie de COSNAC

### Dans ce numéro :

<i>Rapport d'activité 2008</i>	p. 2 - 3
<i>S'informer et se faire entendre</i>	p. 4
<i>Pérenniser les regroupements</i>	p. 5
<i>Nos partenaires jouent le jeu</i>	p. 5
<i>Loi de finances pour 2009</i>	p. 6
<i>Le bois conserve son énergie !</i>	p. 7
<i>En Corrèze, les granulés CFBL voient La Vie en Vert</i>	p. 7
<i>Site Internet : lancement réussi</i>	p. 8
<i>Abonnement CFBL Info</i>	p. 8
<i>Agenda</i>	p. 8

## Services et gestion forestière

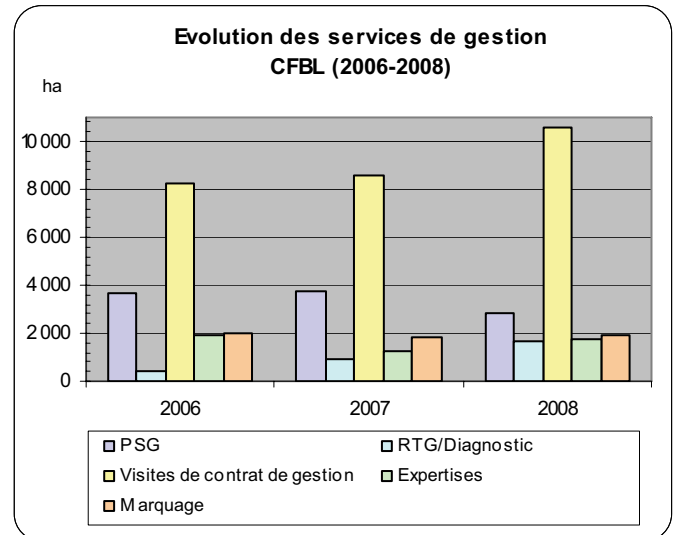
Sur l'exercice 2008, les actes de gestion de la coopérative ont porté sur 20.546 ha contre 18.899 ha en 2007 (+ 9 %). Le nombre de dossiers traités a également augmenté de 11 %.

Ainsi, en Bourgogne, l'élaboration des plans simples de gestion témoigne d'une progression de 27 % en surface et de 33 % en nombre.

A contrario, en Limousin, les PSG accusent une baisse notoire au profit des Règlements Types de Gestion (R.T.G.). Ces documents de gestion durable dédiés à la petite et moyenne propriété sont en augmentation de 79 % en surface et 66 % en nombre. Ils ont concerné 88 adhérents pour 1 683 ha. Le marquage sylvicole progresse seulement de +5 % en surface pour un nombre de dossiers en hausse de 11 %.

Dans le cadre des contrats de gestion, les visites annuelles de suivi montrent un accroissement de 21 % en nombre et de 23 % en surface.

Rappelons qu'optimisation patrimoniale et fiscalité demeurent les 2 atouts maîtres du contrat de gestion. (cf. encart loi de finances 2009 page 6).



## Reboisement et travaux de sylviculture

En parallèle, la facturation gestion-services est en recul de 12,4 % par rapport à 2007 ce qui montre l'effort important consenti par la coopérative pour la maîtrise des coûts de gestion des forêts de ses sociétaires.

Concernant les travaux de sylviculture : le constat est identique.

Les reboisements ont concerné sur l'exercice 2008 : 461 ha contre 445 ha en 2007 soit une progression de 3,6 %. Le constat est plus contrasté selon les sections : léger recul en Limousin/Auvergne (- 3 %), accroissement de 32 % en Bourgogne.

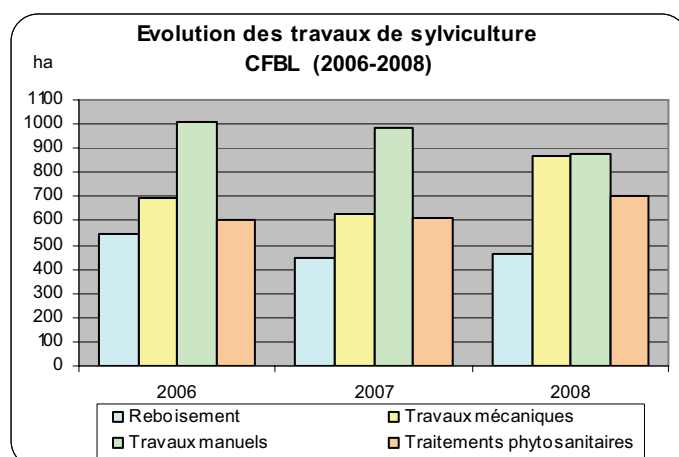
Les essences résineuses concentrent la majeure partie des efforts de régénération artificielle avec 94 % des plants installés ; le douglas représentant 73,7 % du volume total.

L'étude de recherche-développement avec l'institut technologique FCBA sur la plantation mécanisée s'est poursuivie. Au cours de l'exercice, deux nouveaux chantiers « pilote » ont été installés dans le Morvan. Les résultats sont encourageants avec cependant une forte variabilité des données récoltées sur un réseau de référence qui concerne maintenant 19 chantiers. Les travaux mécaniques ont réalisé une belle progression au cours de l'exercice (+ 237 ha soit + 38 %).

A l'inverse, les opérations manuelles ont été en diminution par rapport à 2007 (- 104 ha soit - 11 %) notamment en dégageage (573 ha contre 696 ha l'an dernier), taille et élagage (131 ha contre 168 ha). Le dépressage « à bois perdu » a quant à lui gagné du terrain. Cela témoigne de la volonté d'un bon nombre de producteurs de conduire une sylviculture courte et dynamique du Douglas.

Les travaux phytosanitaires sont stables avec 700 ha de peuplements concernés annuellement. Amendements phosphatés et traitements contre l'Hylobe constituent les 2 emplois principaux.

Pour un chiffre d'affaire global sensiblement identique à l'exercice précédent (2.154 M€), la coopérative a progressé dans son activité de 8,2 % en surface, montrant son dynamisme au service de la mise en valeur du patrimoine de ses coopérateurs.



michel.moulin@cfbl.fr

## Commercialisation

**D**'un record historique des volumes de ventes de bois en automne 2007, nous sommes passés à des baisses récurrentes de 10 à 20 % par mois à partir du printemps 2008. Entre temps, les très mauvaises conditions météorologiques bloquant les exploitations, notre production n'a pas suffi à saturer les contrats. Malgré tout, notre stock de bois sur pied est resté faible.

Toute la deuxième partie de l'année a amené son lot de baisses de prix, en charpente épicéa notamment, sans toutefois d'influence notable sur les volumes. Ce ne fut pas le cas chez nos clients panneauteurs pour lesquels la baisse des quantités s'est conjuguée à celle des prix. Certains marchés ont même été abandonnés. Une réduction de tarif a aussi été consentie sur notre principal marché de trituration feuillue et les livraisons à

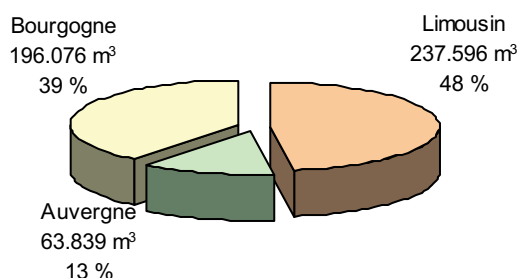
partir de la région Bourgogne pour celui-ci ont été stoppées.

La fin de l'année s'est encore dégradée notamment en emballage où la demande a fortement chuté dès la reprise de septembre. Nous avons eu les premières demandes de baisse de prix pour le douglas en bois d'œuvre.

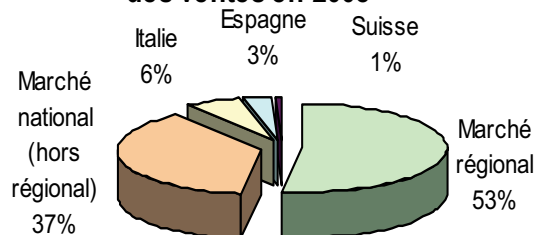
En bois énergie, les trois contrats de plaquettes forestières que nous avons avec des chaufferies collectives (deux en Bourgogne et un en Limousin) n'ont pas été reconduits faute d'obtenir des prix satisfaisants.

Les volumes des ventes groupées ont augmenté de 18 % pour le feuillu et + 108 % pour le résineux.

**Volume de bois exploités par régions sur l'exercice 2008**



**Répartition géographique des ventes en 2008**



## Les perspectives 2009

**D**ans un contexte très morose où nous avançons sans visibilité, CFBL doit trouver tous les chemins permettant de commercialiser les bois des sociétaires dans les meilleures conditions possibles. Les écueils sont nombreux (bas prix, faibles quantités, programmation et planification difficiles, garanties et paiements défectueux).

Face à cette problématique et aux risques inhérents, CFBL a mis en place des procédures qualité :

- ♦ Assurances pour garantir les paiements,
- ♦ Investissement dans du personnel compétent en technique, commercial et administratif,
- ♦ Création et entretien de partenariats forts avec des entrepreneurs de travaux forestiers et des clients,
- ♦ Dynamisme pour développer de nouveaux projets ou des techniques innovantes,
- ♦ Attention renforcée pour ses adhérents.

Nous savons que les prochains mois seront difficiles. Notre force, c'est l'ensemble des personnes qui composent CFBL, des propriétaires en passant par les salariés jusqu'à nos clients, soyons convaincus de notre professionnalisme et ayons confiance en nous.

## Chiffres clés CFBL

	2006	2007	2008
Chiffres d'affaires en milliers d'€	22.040	26.075	27.601
Résultat net en %	2,3 %	2,8 %	0,3 %
Nombre de salariés de l'exercice	73	77	79

alain.prevosto@cfbl.fr

## S'informer et se faire entendre

Dans son éditorial, le président Élie de COSNAC, invite aux assemblées générales de section Bourguignonne et Limousine, rappelant que c'est tous ensemble que nous faisons progresser notre coopérative.

Ces réunions sont riches d'informations sur les résultats de l'exercice écoulé, les perspectives commerciales, les informations légales ou fiscales. Elles sont aussi l'occasion de répondre au principe de la coopération « un homme = une voix » en ménageant une large plage destinée aux échanges avec les adhérents. Chacun peut profiter en effet de ces assemblées de section pour exprimer ses besoins, faire remonter ses souhaits, souligner les points forts de CFBL et faire des suggestions. Ce qui n'exclut pas la possibilité d'envoyer aussi des remarques tout au long de l'année à l'aide des fiches de liaison.



L'assemblée générale plénière qui suit permet aux délégués désignés par les deux sections d'échanger entre eux et avec la coopérative. Elle se terminera cette année par la visite des nouvelles installations de deuxième transformation de la scierie de Sougy.

Enfin, pour les adhérents qui acceptent de s'investir davantage dans le fonctionnement de la coopérative, les conseils de section sont un formidable outil d'échange entre les adhérents et la direction de la coopérative. Ils permettent d'approfondir les réflexions parfois initiées lors des assemblées générales et de renforcer la mise en adéquation des services offerts par la coopérative avec les attentes des adhérents.

Participer au conseil de section, c'est déjà faire partie de l'administration de sa coopérative.

Ainsi, l'an passé, les avis des conseils de section avaient conduit à la mise en place :

- ♦ d'un référentiel de formation pour suivre et renforcer la formation des jeunes embauchés,
- ♦ d'une procédure d'information de l'adhérent sur les déroulements et les réceptions de chantier.

Par ailleurs, les délégués avaient demandé des conseils sur les orientations à prendre en terme de

gestion des forêts : Quels bois produire, pour quel marché ? (des informations qui ont depuis été livrées à travers CFBL Info). Enfin, des adhérents ont offert leur concours pour fédérer des propriétaires voisins ou des connaissances.

Autant d'éléments qui montrent qu'être coopérateur, c'est œuvrer ensemble pour résoudre les problèmes qui se posent aux propriétaires et gestionnaires de forêts. En ces périodes délicates, il est primordial d'être solidaires, bien informés et de savoir évoluer pour faire face aux difficultés.

Nous vous invitons donc avec insistance à participer à ces réunions.

richard.lacheze@cfbl.fr

## BREVES

### La mesure de satisfaction des adhérents

Il est important pour votre coopérative de satisfaire les adhérents. Nous mesurons cette satisfaction au travers des fiches de liaison que vous recevez à l'occasion de chaque règlement ou facture. Le taux de réponse était devenu très faible (6 %) et avait encore tendance à diminuer.

Pour améliorer le système, vous recevrez désormais une nouvelle fiche de liaison seulement à la clôture de vos chantiers. Par contre, il est important que vous preniez quelques instants pour renseigner cette fiche, que vous soyez satisfait ou non de notre prestation.

La mesure de votre satisfaction nous intéresse et surtout nous permet de mieux servir vos intérêts.

« *Tout retour contribue à l'amélioration de votre coopérative* ».

### Les réclamations

Un point rassurant : le nombre de réclamations, que vous nous adressez, est en constante baisse depuis début 2007. Au cours de ces deux dernières années, nous sommes passés de 8,22 % de réclamations à 3,49 %. Notre objectif d'être et de rester à moins de 3 % est en voie d'être atteint, preuve que nos efforts pour travailler mieux sont payants.

### FSA : le démarrage de la scierie arrive à point

Forêts et Sciages d'Autun est la nouvelle scierie de douglas basée à Autun (71). Nous avons annoncé ce projet lors de nos CFBL Info précédents. Aujourd'hui, la scierie tourne sur un rythme de démarrage d'un camion de billons par jour pour grimper rapidement à une cadence de sciage de trois camions chaque jour.

L'approvisionnement de cette scierie est assuré à 70 % par CFBL. Cela représente un nouveau débouché pour nos adhérents : une aubaine.

Pierre-Laurent.pichon@cfbl.fr

coordinateur des approvisionnements de FSA.

## Nos partenaires jouent le jeu

**D**ans le contexte économique dépressif que nous traversons, la filière forêt bois doit plus que jamais faire preuve de solidarité. A ce titre,



nos sous-traitants partenaires, entreprises de travaux forestiers et de transport de bois ont pris la mesure du défi à relever.

Nous souhaitons témoigner ici des efforts qu'ils acceptent de consentir en matière de tarifications de leurs prestations.

Il faut rappeler que l'activité de ces entrepreneurs implique des investissements conséquents en matériel : machine d'abattage, tracteur de débardage ou ensemble routier.

Compte tenu des amortissements lourds qu'ils génèrent, ces entreprises disposent d'une marge de manœuvre très faible.

Cependant, les quelques points gagnés sur les coûts de mobilisation sont devenus indispensables à nos industriels du bois pour maintenir leur activité de transformation. Cette activité permettra à chaque acteur de la filière de traverser la tourmente et d'être encore là après le grain.

[eric.paillot@cfbl.fr](mailto:eric.paillot@cfbl.fr)

## BREVES

### Le secteur du Haut Folin se dote d'un PDM (Plan de Développement de Massif)

Pour développer l'activité forestière du secteur du Haut Folin, secteur fortement boisé (45 %) mais à la structure foncière très morcelée, le CRPF et les coopératives unissent leurs efforts pour mettre en place un Plan de Développement de Massif.

### Coupes rases et reboisement en Saône et Loire

Nouvel arrêté en date du 2 Juillet 2008, précisant que toute coupe rase supérieure à 4 ha, et non inscrite dans un document de gestion agréé (PSG ou RTG) est soumise à autorisation administrative.

A partir de 2 ha d'un seul tenant, le renouvellement du peuplement doit être assuré dans un délai de 5 ans.

## Pérenniser les regroupements

**O**rganiser des regroupements de producteurs autour d'opérations d'exploitation forestière, au seul prétexte de constituer des chantiers de grandes tailles, est une vue d'assez court terme.

Certes, il faut rechercher la mobilisation d'importants volumes pour améliorer les prix de revient et la productivité de la filière, mais selon la conception des regroupements, le bilan global peut s'avérer assez décevant tant au plan économique que pour l'image de la profession.

En effet, avec la durée du chantier et l'intensité de l'activité, non seulement les infrastructures (pistes, routes...) sont ponctuellement très sollicitées, mais le quotidien lui-même des résidents du lieu ou de la commune est perturbé. Outre le paysage et le cadre de vie très sensibles, les réseaux (eau, électricité) et le petit patrimoine (murets,

bornes...) revêtent une importance capitale aux yeux des habitants. C'est pourquoi, un regroupement doit être aussi étudié sous tous ces angles et conduire à des dispositions respectant l'intégrité des éléments révélés.



En poursuivant nos regroupements économiques sur le même schéma, c'est-à-dire sans poser les bases solides de l'intégration de notre activité dans l'économie locale, nous reproduisons les mêmes inconvénients. Aussi, chaque projet de regroupement devrait, prendre en compte tous les éléments vu

précédemment, et traduire ceux-ci en engagements communs entre les producteurs concernés : ici, la construction d'une aire de dépôt et de chargement commune, là un passage busé, là-bas le rechargement en tout venant d'une piste de desserte ...

La formalisation de chaque réalisation dans une convention aurait enfin l'avantage de cristalliser et sans doute de pérenniser la coopération, faisant passer l'action du stade opportuniste à celui d'investissement. Par ailleurs, cette prise de responsabilité par les producteurs apporterait la preuve de leur prise en compte des intérêts publics et celle du respect qu'ils apportent aux biens des communes.

Au final, l'intérêt de la filière n'est-il pas de créer de la richesse économique profitant au plus grand nombre ?

[bernard.palluet@cfbl.fr](mailto:bernard.palluet@cfbl.fr)

## Loi de finances pour 2009

### Création du défi contrat

**C**réation du DEFI CONTRAT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour la réalisation avec une coopérative forestière d'un **contrat de gestion de bois et forêts inférieur à 25 hectares**.

Il intéresse les contribuables domiciliés en France, personne physique ou membre de GF ou société d'épargne forestière et institue une réduction d'impôt sur le revenu sous trois conditions :

- ♦ Le document doit prévoir des programmes de travaux et coupes sur des terrains en nature de bois et forêts dans le respect d'une des garanties de gestion durable (PSG, RTG ou CBPS),
- ♦ Les coupes doivent faire l'objet d'un contrat d'apport de bois avec une coopérative,
- ♦ Elles doivent être commercialisées vers des usines approvisionnées par contrats annuels ou pluriannuels reconductibles.

Le montant du contrat de gestion est retenu dans la limite de **2.000 €** pour une personne célibataire, veuve ou divorcée et de **4.000 €** pour un couple marié\*.

La prise en compte est effectuée sous réserve de produire la facture du contrat de gestion et l'attestation délivrée par l'acheteur certifiant que la vente et la commercialisation des bois sont réalisées dans les 3 conditions énoncées plus haut.

Le taux de la réduction d'impôt est de 25 % de la facture plafonnée selon le cas.

Les modalités d'application de ces dispositions seront fixées prochainement par décret.



### Le contrat de gestion CFBL

C'est une gamme de services qui vous permet de mieux suivre votre forêt. L'objectif est de vous aider à évaluer la vitalité, l'entretien et la productivité de votre forêt...  
[www.cfbl.fr/FR/activites/gestion-forestiere/le-contrat-de-gestion/](http://www.cfbl.fr/FR/activites/gestion-forestiere/le-contrat-de-gestion/)

Ce bilan de santé et de gestion a lieu tous les ans ou tous les 2 ans. Il s'appuie sur le document de gestion durable et la cartographie de vos peuplements.

La cartographie informatisée (SIG) apporte ici un véritable plus puisqu'avec chaque bilan, vous recevrez des cartes à jour. Ces cartes actualisées vont à la fois : faciliter les échanges avec les intervenants et opérateurs forestiers, permettre de voir l'évolution de votre forêt et faire baisser le coût de renouvellement du document de gestion.

### Nouvelles dispositions du « défi travaux » et du « défi forêt » :

#### Le défi travaux

- ♦ Relèvement du plafond des dépenses éligibles : **6.250 €** pour une personne célibataire, veuve ou divorcée et de **12.500 €** pour un couple marié\* .
- ♦ Lorsque les dépenses dépassent ces limites, la fraction excédentaire est retenue.
  - ⇒ au titre des **quatre années** suivant celle du paiement des travaux et dans la même limite, ou
  - ⇒ au titre des huit années suivant celle du paiement des travaux en cas de sinistre forestier.
- ♦ Nécessité d'une garantie de gestion durable le jour des travaux (PSG, RTG ou CBPS).
- ♦ S'agissant de travaux de plantation, ils doivent être effectués avec des graines et

des plants forestiers conformes aux prescriptions des arrêtés régionaux

- ♦ Engagement de conservation de la propriété jusqu'au 31 décembre de la **huitième année** suivant celle des travaux et d'application de l'une des garanties de gestion durable.
- ♦ L'associé d'un groupement forestier ou une société d'épargne forestière doit prendre l'engagement de conserver les parts du groupement ou de la société jusqu'au 31 décembre de la **quatrième année** suivant celle des travaux. Le groupement ou la société doit prendre l'engagement de conserver les parcelles qui ont fait l'objet des travaux concernés jusqu'au 31 décembre de la **huitième année** suivant celle des travaux et d'appliquer l'une des garanties de gestion durable.

#### Le défi forêt

- ♦ Lorsque les terrains boisés possédés et acquis ne remplissent pas les conditions minimales de surface (>10ha) pour faire agréer et appliquer à ceux-ci un plan simple de gestion, le propriétaire doit leur appliquer pendant 15 ans un autre document de gestion durable (RTG ou CBPS)
- ♦ Plafonds des dépenses éligibles inchangés : **5.700 €** pour une personne célibataire, veuve ou divorcée et de **11.400 €** pour un couple marié\*.

L'ensemble de ces dispositions est applicable jusqu'au 31/12/2013.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre technicien habituel.

\* ou pour les partenaires liés par un pacte civil de solidarité soumis à une imposition commune.

## Le bois conserve son énergie !

**P**our faire face à une situation qui se complexifie sur le marché du bois, rien de tel que la diversification. En se plaçant sur le marché en plein essor des énergies renouvelables, le bois mise beaucoup pour tirer son épingle du jeu.

Du côté des granulés de bois, le marché explose : ainsi, suite à la mise en route de la distribution de granulés en vrac sur la Bourgogne, CFBL a distribué au cours du dernier trimestre 2008, plus de granulés qu'elle n'en n'a vendu sur l'ensemble de la saison 2007-2008. La mise en place de la



marque, son slogan « l'énergie de nos forêts » et la conception de sacs spécifiques à la coopérative qui mettent en avant l'origine forestière des granulés de bois, ont fortement contribué à cette évolution.

Aujourd'hui, CFBL distribue des granulés de bois 100 % naturels, en sacs de 15 kg, en big bag d'une tonne et en vrac, sur l'ensemble des trois régions Limousin, Auvergne et Bourgogne.

Le marché des plaquettes est quant à lui encore difficile à percer. En effet, le coût de la plaquette forestière, matière « noble » est plus élevé que celui des connexes de scieries ou d'autres déchets industriels tels que les palettes. Néanmoins, la diminution conjoncturelle de la production des scieries et par conséquent la baisse du volume des connexes va peut être laisser une opportunité aux plaquettes forestières ?

Du côté des projets, les choses ont du mal à se concrétiser. Toutefois, suite au Grenelle de l'Environnement, de nouveaux appels d'offres (CRE3 et Fonds

chaleur renouvelable de l'Ademe) sont lancés par l'État en ce début d'année pour inciter les industriels à passer au bois énergie. C'est pourquoi, nous devons nous battre ensemble pour promouvoir ce mode de chauffage et garantir un approvisionnement en plaquettes forestières de qualité, issues directement des forêts des adhérents de CFBL.

laure.fressard@cfbl.fr

## ERRATUM

Dans le CFBL Info n°15

### 1°. Concernant la déclaration de chantier

Il fallait lire pour les chantiers de sylviculture :

« Les chantiers de boisement, de reboisement ou de travaux sylvicoles soumis à la déclaration de chantier sont ceux portant sur une surface supérieure à 4 hectares. ... »

### 2°. Concernant les demandes d'autorisation de coupe

Il a été trouvé regrettable de ne pas faire mention des articles L9 et L10 du code forestier concernant les demandes éventuelles d'autorisation de coupe et les reboisements obligatoires après coupe rase dans les mesures à prendre avant d'entreprendre un chantier d'exploitation.

Effectivement, nous n'en n'avions pas fait mention tellement le respect du réglementaire dans ce domaine nous paraissait aller de soi. Mais cela va mieux en le disant.

Sachez que cette lecture attentive de CFBL Info nous procure un grand encouragement.

## En Corrèze, les granulés CFBL voient La Vie en Vert

**D**ans le contexte d'émergence de nouveaux modes de chauffage correspondant à une orientation vers le développement durable, les enseignes « La Vie en Vert » se devaient d'avoir à leur gamme les granulés de bois. « Nous avons fait notre choix en privilégiant un partenariat régional. » souligne Didier LANDES, responsable achats.

Avec un réseau de treize magasins implantés en Corrèze et un service de livraison à partir de leur plateforme de Saint Germain les Vergnes, ils peuvent assurer un service de proximité pour les utilisateurs de ce nouveau mode de chauffage. Ceci doit permettre le développement durable de ce produit.

Ce partenariat permet de mutualiser les compétences techniques de CFBL avec le service de proximité du réseau de la Vie en Vert, mettant ainsi en valeur « l'énergie de nos forêts ».



## Site Internet : lancement réussi !

Le nouveau [www.cfbl.fr](http://www.cfbl.fr) rencontre déjà un vif succès !

Mis en ligne cet été, notre nouveau site a accueilli cet automne plus de 6 000 visiteurs par mois (contre 3 000 en moyenne l'an passé à la même période)...preuve que la forme et surtout le contenu de ce site plaisent à un large public !

L'espace Bois-Energie est apprécié, ainsi que la présentation pédagogique de nos activités.

En 2009, nous continuons de faire évoluer le site avec une page « forêts à vendre » plus fournie, l'ouverture de l'espace « partenaires », l'envoi de newsletter par

mail. L'espace « adhérents » s'enrichira lui aussi progressivement.

Nous souhaitons aussi que ce site vous rende service et naturellement toutes vos remarques sont les bienvenues !



## Abonnement CFBL Info

Cher adhérent,

Grâce à la mise en place de notre nouveau site Internet, nous vous proposons de vous avertir par mail de la publication d'un nouveau numéro du CFBL Info. Dans ce cas, au lieu de recevoir le CFBL Info au format papier, vous serez invité à le consulter ou le télécharger depuis le [www.cfbl.fr](http://www.cfbl.fr) !

Merci de nous faire part de votre choix :

- par mail à [cfbl@cfbl.fr](mailto:cfbl@cfbl.fr) avec vos nom et prénom,
- ou par téléphone au 05 55 46 35 00,
- ou en retournant le coupon-réponse ci-joint à l'adresse suivante :

CFBL  
Parc de l'empereur - BP 85 - 19203 USSEL Cedex.

**Attention, sans réponse de votre part, nous suspendons automatiquement l'envoi du CFBL Info au format papier.**

## AGENDA

Lundi 2 mars 2009	10 h 30	Lycée forestier de Velet, Étang sur Arroux (71)	Assemblée Générale de section Bourgogne
Mardi 3 mars 2009	10 h 00	Ussel à la Mairie (19)	Assemblée Générale de section Limousin Auvergne
Mardi 24 mars 2009	10 h 30	Decize (58)	Assemblée Plénière avec visite de la Scierie de SOUGY
Mercredi 24 juin 2009	10 h 30	Autun (71)	Conseil de section Bourgogne
Mardi 30 juin 2009	10 h 30	Noirétable (42)	Conseil de section Limousin-Auvergne

### Recrutements

**Grégory RAGOT**, a été recruté le 21 août 2008 sur l'agence la Roche Vineuse.

**Romarc FONTAINE**, a été embauché sur le secteur d'Autun depuis le 1er septembre 2008.

### Apprenti

**Thibault TAILLANT**, apprenti sur le secteur de Beausoleil depuis le 25 août 2008.

### Naissances

Depuis le 9 juillet 2008, **Pierre-Laurent PICHON**, coordinateur des approvisionnements de FSA, est l'heureux papa d'un petit garçon, Ivan.

**Carine JACOPIN**, aide-comptable, a donné naissance à une petite Marion le 28 juillet 2008.

Depuis le 8 septembre 2008, **Alexandre MOREAU**, technicien sylvicole, est l'heureux papa d'une petite fille Lucile.

**Gaël LAZZAROTTO**, Responsable d'agence Plateau de Millevaches est l'heureux papa d'un petit Ethan depuis le 18 septembre 2008.

**Toutes nos félicitations aux heureux parents.**

### BUREAUX EN LIMOUSIN-AUVERGNE

**SIEGE SOCIAL et SIEGE SECTION LIMOUSIN-AUVERGNE**  
Parc de L'Empereur - BP 85  
19203 USSEL Cedex  
Tél. 05 55 46 35 00  
Fax 05 55 46 35 01  
E-mail : [cfbl@cfbl.fr](mailto:cfbl@cfbl.fr)

**SALON LA TOUR**  
ZA de Beausoleil  
19510 SALON LA TOUR  
Tél. 05 55 73 49 77  
Fax 05 55 97 98 25  
E-mail : [beausoleil@cfbl.fr](mailto:beausoleil@cfbl.fr)

### BUREAUX EN BOURGOGNE

**SIEGE SECTION BOURGOGNE CFBL Bureau Côte d'Or et Yonne**  
7 avenue André Saclier  
Parc de Bellevue  
71400 AUTUN  
Tél. 03 85 86 01 30  
Fax 03 85 86 01 39  
E-mail : [autun@cfbl.fr](mailto:autun@cfbl.fr)

**CFBL Bureau Nièvre**  
6 rue Claude Tillier  
58000 NEVERS  
Tél. 03 86 93 02 90  
Fax 03 86 36 22 43  
E-mail : [nevers@cfbl.fr](mailto:nevers@cfbl.fr)

**CFBL Bureau Saône-et-Loire**  
Route de Mâcon  
71960 LA ROCHE VINEUSE  
Tél. 03 85 51 66 10  
Fax 03 85 37 75 93  
E-mail : [laroche@cfbl.fr](mailto:laroche@cfbl.fr)